



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 14 septembre 2021

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUINEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoint, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS: Mme Pauline DUCHENE, Mr Jean-Jacques FRADIN (pouvoir à Joëlle GUIMARD), Mme Virginie GUICHARD (pouvoir à Lionel JOUINEAU), Mme Laurence MORICE (pouvoir à Marie-Thérèse THÉOU)

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15 **PRESENTS** : 11 **VOTANTS** : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 9 septembre 2021

Joëlle GUIMARD a été élue secrétaire de séance

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 6 juillet 2021

Information sur les décisions prises par le Maire :

DC 2021 007 du 30/08/2021 : Achat d'un ordinateur portable pour le Conseiller Numérique auprès de TBI, pour un prix de 761.55€HT.

PRESENTATION DU CONSEILLER NUMERIQUE

Mme Perrine BROUARD a été recrutée au 1^{er} septembre 2021 par la commune de SAINT-PERREUX, et sera en formation jusqu'à mi-décembre. Elle débutera sa mission, après l'obtention d'un diplôme, en mutualisation avec 4 communes : ST-VINCENT-SUR-OUST, LES FOUGERETS, PEILLAC et ST-JACUT-LES-PINS.

Afin de définir les tenants et les aboutissants de ce poste pour notre commune, une commission va être constituée de : un membre du Conseil des Sages, un membre du CME, et 4 élus municipaux (Lionel JOUINEAU, Joëlle GUIMARD, Anne-Sophie REGENT et Robert LECHAT).

PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

VOIES DOUCES – AVENANT BROCELIANDE TP

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu son décret d'application en date du 25 mars 2016,

Vu le marché conclu avec l'entreprise Brocéliande TP pour l'aménagement de voies douces dans la Rue Sous le Bois et la Rue du Stade,

Considérant que des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires sur les réseaux de la Rue Sous le Bois, et qu'ils ne pouvaient pas être prévus au cahier des charges,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Article 1 : décide de conclure un avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise précitée:

- Lot unique – Création de voies douces et aménagements cyclables

Marché montant initial: 189 398.33 € HT

Avenant n°1 montant: 20 799.85 € HT

Marché nouveau montant : 210 198.18 € HT

Article 2 : autorise le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

ACQUISITION DE PLEIN DROIT DES PARCELLES ZC162 ET ZD149

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 août 2021, portant présomption de biens sans la commune de Saint-Perreux,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire des parcelles cadastrées ZC162 et ZD149, est décédé en 1975 ne laissant aucun héritier. Cet immeuble n'est pas assujéti à la Taxe Foncière sur les propriétés bâties depuis plus de 3 ans, et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties n'est plus acquittée depuis plus de 30 ans.

Considérant la mise en œuvre de la procédure d'acquisition de plein droit,

Considérant que la commune a manifesté aux services de l'Etat son intérêt pour ces biens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime vouloir exercer ce droit en application des dispositions de l'article 713 du code civil, dans l'intérêt général de la commune, et ainsi intégrer ces biens dans le domaine communal.

BUDGET COMMUNAL – Décision Modificative N°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Vu les décisions d'investissement prises par l'assemblée délibérante,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget communal de l'exercice 2021:

Section Investissement - Dépenses:

Article 2315 - 5 000 €

Article 2313 - 8 000 €

Article 2315- opération 35	+ 13 000 €
Article 2182	- 950 €
Article 2183	- 310 €
Article 202- opération 48	+ 1 260 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal consent, à l'unanimité, à cette modification du budget.

BUDGET COMMUNAL – PASSAGE DE LA NOMENCLATURE M14 A M57

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ;

Vu l'avis favorable du comptable,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 à compter de l'exercice 2022.

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques de REDON (35)

Monsieur le Maire explique les cas dérogatoires impliquant l'obligation pour la commune de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques. Il ajoute que la scolarisation d'enfants dans les écoles publiques de Redon entre dans le cas de non remise en cause des cycles commencés dans une école.

Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, le montant dû par la commune est réparti de la façon suivante :

	Par élève	Nombre d'élèves	TOTAL
Élève en maternelle	1 030.52 €uros	1 pour 177 jours	499.73 €uros
Élève en élémentaire	484.95 €uros	1	484.95 €uros
		TOTAL	984.68 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les montants ci-dessus indiqués.

INFORMATIONS

Voirie: Le département vient de débloquer une enveloppe exceptionnelle pour le financement des travaux de voirie et/ou de mobilier urbain dans les communes de moins de 10 000 habitants. Le dossier est à déposer avant le 1^{er} novembre et peut atteindre jusqu'à 50 000.00€ par commune, pour financer 80% de leur projet.

Pont Cadre sous la RD153: Le dossier de subvention est en cours d'instruction.

Une réunion aura lieu à l'Hôtel du Département le 17 septembre sur ce projet d'aménagement.

Maison des associations et de l'enfance: La consultation des entreprises est close. Des offres seront à étudier sur tous les lots, sauf le lot plomberie pour lequel nous n'avons aucun candidat. Les offres seront étudiées en CAO le lundi 20 septembre.

Rentrée scolaire:

- Les effectifs des écoles :
 - Victor Hugo : 2 classes pour 37 élèves – Directrice : Anne-Gaëlle RYO
 - Saint-Joseph : 3 classes pour 67 élèves (dont 8 n'arriveront qu'en cours d'année) – Directrice : Marine RIO

- Restaurant scolaire : baisse du nombre de rationnaires (environ 65 élèves au quotidien)
- Garderie : maintien des effectifs

Complexe de l'Oust:

- L'ombrière photovoltaïque est achevée ; il ne reste plus qu'à basculer les dessertes électriques. Une réception des travaux sera à programmer avec tous les acteurs de Partag'Elec.
- Suite au sinistre dans la salle des sports, les ouvertures ont été remplacées. La réfection du sol est programmée pendant les vacances d'automne.

Stade de foot: Plusieurs points à étudier

- Le panneau d'affichage des scores nécessite des réparations.
- Les abris de touche sont à remplacer.
- Le système d'ouverture de la buvette semble à revoir.
- Prévoir l'installation de parkings à vélos supplémentaires.

Médiathèque:

- Ouverture depuis le 31 août avec Pass Sanitaire obligatoire
- L'équipe de bénévoles ayant diminué alors que les créneaux d'accueil des écoles ont été élargis, une annonce a été diffusée sur Intramuros pour solliciter des volontaires pour aider bénévolement à la gestion de la médiathèque.

Communication:

- Le bulletin municipal sera distribué le we du 20 novembre.
- L'agenda est en cours d'élaboration.
- Une plaquette, à destination des nouveaux habitants, est en cours de réflexion. Il serait souhaitable qu'elle soit prête pour les vœux du maire.
- Intramuros : l'agglomération s'étant approprié l'application, une harmonisation des pratiques sera recherchée sur le territoire.

Enfance et Jeunesse: Le recrutement d'un nouvel animateur est en cours et nous avons reçu une dizaine de candidatures. Si toutefois, aucune ne nous conviendrait, le CIAS prendrait le relais pour encadrer les activités lors des prochaines vacances scolaires à Saint-Perreux.

La PMI se déplacera pour contrôler le centre de loisirs avant la fin de l'année.

Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse va être à étudier.

Antenne Relais: Le projet d'implantation au « Champ des Bois » a été abandonné par Orange.

Conseil des Sages:

- Projet d'aménager un potager en face de la mairie en collaboration avec le CME
- Prochaine réunion en octobre

Environnement:

- Les élèves de l'IME construisent actuellement un abri à mouton pour la commune afin de mener à bien le projet d'éco-pâturage.
- Il serait souhaitable de conventionner avec l'IME pour toutes les actions engagées sur Saint-Perreux.

DATES À RETENIR

Vendredi 17 septembre à 17h45 : CME

Lundi 20 septembre à 19h : Commission Appel d'Offres

Lundi 27 septembre à 19h : Commission Embellissement

Mercredi 29 septembre à 19h30 : Commission Animations

Jeudi 30 septembre à 19h : Commission Action Sociale

Mercredi 6 octobre à 20h : Commission Communication

Jeudi 7 octobre à 19h30 : Commission Nature et Environnement

Vendredi 8 octobre à 19h : Concert de Chants Marins dans l'église

Mardi 12 octobre à 20h : Conseil Municipal

Vendredi 15 octobre à 17h45 : CME

Vendredi 22 octobre à 18h30 : Réunion Téléthon

Dimanche 7 novembre : Repas des aînés

Vendredi 12 novembre à 17h45 : CME

Samedi 20 novembre : Formation compostage